CONSEIL GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES PORTS
RELEVE DE DECISIONS DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE DE LA REDONNE
DU 3 OCTOBRE 2014
TENUE EN MAIRIE D'ENSUES LA REDONNE

Date : 23 octobre 2014

***Membres du Conseil Portuaire** présents :*

M. Jean-Marc CHARRIER	Conseiller général, Délégué aux Ports
M. Michel ILLAC	Maire
Mme Annick BRUN	Directeur des Transports et des Ports, CG13
M. Gérard CHEVE	Plaisancier
M. Claude CORNUEL	Plaisancier
M. Gérard PIANINI	Pêcheur
M. Alex BASSI	Pêcheur
M. Jean-Michel GOELZER	Plaisancier
M. Frédéric BACHET	Parc Marin

Services du Conseil Général

M. Martial PACINI	Chef du Service des Ports
Mme Chantal JAFFRAIN	Service des Ports
Mme Eve GAUTHIER	Service des Ports

Participants invités :

Mme Maria REYNAUD	Conseillère générale
M. Boris OBOLENSKY	Pêcheur suppléant de M. PIANINI

***Membres du Conseil Portuaire** absents, excusés :*

M. Christian GROS	CCIMP
M. Julien FARINA	Plaisancier
M. Yvan MORTALI	Plaisancier

Le quorum étant atteint (2/3 des membres présents) Monsieur Jean-Marc CHARRIER, ouvre la séance qu'il préside.

Il présente les points de l'ordre du jour qui seront successivement examinés.

■ OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE 16 DECEMBRE 2013

Le compte-rendu ne fait pas l'objet d'observations particulières.

Il est adopté à l'unanimité.

EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2014 ET PROGRAMMATION 2015

M. Jean-Marc CHARRIER présente l'état au 3 octobre des investissements 2014 qui s'élève à environ 35 000 euros (hors dépenses d'amortissement). Il signale que beaucoup d'opérations seront réalisées entre le mois d'octobre et la fin de l'année.

La programmation 2015 est estimée à 17 000 euros (hors dépenses d'amortissement).

Concernant les travaux les membres du Conseil Portuaire débattent quelques points :

Caméra de surveillance à relier au réseau municipal.
M. ILLAC souhaite que la caméra du port soit reliée au réseau municipal.
Martial PACINI précise qu'une convention Ville de Marignane/CG13 est actuellement étudiée avec la Direction Juridique du Département. Si celle-ci est validée, elle devrait pouvoir s'étendre à Ensuès-la-Redonne.

Traitement du « no man's land ». Il est demandé de renommer cet endroit. Le mot "délaissé" est retenu. Les pêcheurs souhaitent que soit considéré l'usage de l'éventuel futur local qui y sera installé en tenant compte des inondations régulières que subit l'endroit.

Reprise du cheneau d'évacuation du bâtiment de la Société Nautique
Il est également demandé le raccordement des toilettes au réseau de la CUPPM. Une pompe de relevage est à installer.

Eclairage du port : Après les reprises du début de l'année sur 33 luminaires, il reste quelques réglages et ajustements à faire.

Mouillages plaisance : les plaisanciers soulignent des problèmes récurrents (qualité des manilles, vérification aléatoire...). Les pêcheurs disent qu'aucune vérification des mouillages pêcheurs n'est faite. Martial PACINI indique qu'il mettra le rapport d'analyse de l'entreprise SEAWORKS à disposition pour contrôle de la validité de la prestation.

M. CHEVE appelle l'attention des Services sur l'efficacité du contrôle de l'ensemble des mouillages sur une seule journée.
Suite au déplacement des bateaux situés en cabessaille n°1, l'entreprise devra vérifier l'état et l'emplacement de la chaîne mère, et éventuellement la lester avec des corps morts supplémentaires.

Récupération des fusées de détresse : Les plaisanciers attirent l'attention sur le bac retenu pour la récupération de ces explosifs. Ils recommandent de le placer de façon à ne pas être accessible à tous (risques potentiels pour les enfants ou utilisation non souhaitable par des adolescents, par exemple). « *Si des solutions ne sont pas trouvées, on retire le bac ; il ne faut pas générer de dangers* », dit M. CHARRIER.

Tourniquet handicapés : M. CORNUEL demande à ce que le passage amenant à ce tourniquet soit repensé (bj scinder éventuellement la banquette béton).

Amélioration de la réception des bateaux en front de port. Afin d'améliorer la réception des bateaux et pour accueillir des embarcations de plus grandes dimensions, il est accepté la suppression de 2 places et une modification de certaines zones d'amarrage quai et cabessaille (proposition conjointe de Mme GAUTHIER et de M. CORNUEL).

Un mouillage supplémentaire en "zone de tradition" sera créé avec mise à l'essai pour ne pas compromettre les manœuvres des bateaux voisins, notamment celui de M. OBOLENSKY.

Reprise du sol glissant du solarium.
Des tests de burinage ou de grenaillage sur le sol béton vont être programmés. M. CHEVE doute que les solutions préconisées puissent être opérantes. En l'état, il imagine que seul un tapis de sol antidérapant puisse résoudre le problème.

Pêche professionnelle :

Les pêcheurs confirment que le caniveau devant leurs locaux est mal dimensionné, pente inversée... Il est confirmé que des travaux doivent y être entrepris d'ici la fin de l'année.

Ils demandent l'enlèvement de la **borne d'accès** à leur quai, trop lourde, et son remplacement par une borne pneumatique manuelle.

La plupart de ces travaux et nouvelles demandes devraient pouvoir trouver une solution entre la fin de l'année et la programmation 2015.

RECETTES 2014 ET PROJET DE TARIFICATION 2015

Les recettes 2014 du port se montent à 44 478 euros.

La grille tarifaire 2015 établit une majoration de 2 %.
Dans le document « projet de tarif », il est demandé de préciser à l'article 2 (Manutention) : gratuité pour (...) les pêcheurs professionnels *détenant une AOT pour le Port de La Redonne*.

La tarification 2015 est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES POSTES A FLOT

Madame BRUN expose les modifications du règlement qui concernent essentiellement la possibilité de paiement de l'AOT par prélèvement automatique et l'obligation pour le titulaire de l'AOT de détenir la majorité des parts en cas de copropriété.

Les plaisanciers souhaitent revenir sur certaines modalités découlant des principes de précarité, d'incessibilité et de temporalité de l'Autorisation d'Occupation Temporaire et notamment sur les conséquences pour la famille ou les copropriétaires du décès du titulaire de l'AOT. M. CHARRIER explique qu'il n'est pas possible légalement de satisfaire cette demande.
« *Nous n'agissons qu'en respect de la loi* », clôt Jean-Marc CHARRIER.

Les modifications sont adoptées par le Conseil Portuaire.

QUESTIONS DIVERSES

M. BACHET demande que soient évités les recommandés avec accusé réception difficiles à aller chercher pour lui.
Il est convenu de passer aux invitations par courrier électronique.

Il est signalé que les mandats de 5 ans des conseillers portuaires pour La Redonne et Niolon arrivent à terme en septembre 2015. Il sera procédé à de nouvelles élections (plaisanciers) et demandes de nomination courant 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Marc CHARRIER lève la séance et remercie l'ensemble des membres du Conseil Portuaire et particulièrement le Maire et ses Services pour leur accueil.

Jean-Marc CHARRIER.